

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTE DE LA COTE-DE-BEAUPRE

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ


Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 6 décembre 2018, a APPROUVÉ le Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUATRE (184.4) « *Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé «Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré et ses amendements visant à autoriser des usages associés aux infrastructures et équipements municipaux, à préciser les usages permis dans l'affectation «Agricole dynamique», à modifier les limites de certaines affectations, à ajuster diverses dispositions du document complémentaire ainsi qu'à mettre à jour des inventaires relatifs au patrimoine culturel* ».

Que la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 15 novembre 2018, a APPROUVÉ ledit Règlement numéro CENT-QUATRE-VINGT-QUATRE POINT QUATRE (184.4) « *Règlement ayant pour effet de modifier le règlement #27 intitulé «Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré* ».

Que le susdit règlement est entré en vigueur le 6 décembre 2018 conformément à l'article 53.11.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1).


FAIT à Château-Richer, ce dixième jour de décembre deux mille dix-huit.


Michel Bélanger, Directeur général et
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Baie Saint-Paul, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice sis au 3 rue de la Seigneurie à Château-Richer, que j'en ai transmis copie à toutes les municipalités locales, aux MRC contiguës ainsi qu'au journal L'Autre-Voix, conformément à l'article 433 du Code municipal du Québec et à l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^{ème} jour de décembre 2018.


Michel Bélanger, Directeur général et
Secrétaire-trésorier